



SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LOIRE-ATLANTIQUE

37 Boulevard Salvador Allende 44800 ST HERBLAIN - ☎ 02-51-80-45-70 - Fax 02 51 82 20 95

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 8 DECEMBRE 2011

2011-28 APPROBATION D'UN TAUX DE MAITRISE D'OUVRAGE ET DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES DOSSIERS ELECTRIQUES ET D'ECLAIRAGE PUBLIC

L'an deux mille onze, le jeudi 8 décembre, le comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courrier du 1^{er} décembre 2011, s'est réuni au 308, boulevard Marcel Paul, à Saint Herblain, sous la présidence de Monsieur Bernard CLOUET, Président.

Nombre de délégués en exercice : 23

Délégués présents : 15
Votants : 15

Titulaires présents :

Monsieur Joël ARIZA, délégué du collège électoral de la région de Blain
Monsieur Gilles BOURDU, délégué de la communauté de communes du Pays d'Ancenis
Monsieur Bernard CLOUET, délégué du collège électoral du Pays de Pontchâteau et de Saint Gildas des Bois
Monsieur Michel TILLARD, délégué du collège électoral Loire et Sillon
Monsieur Lionel LARDEUX, délégué de la communauté de communes d'Erdre et Gesvres
Monsieur Jean LOUËR, délégué du collège électoral du secteur de Derval
Monsieur Jean-Claude BRISSON, délégué du collège électoral Loire Atlantique Méridionale
Monsieur Jean-Paul LOYER, délégué de la communauté de communes Sèvre, Maine et Goulaine
Monsieur Jean-Luc LE GAL, délégué du collège électoral de la région Nazairienne et de l'Estuaire
Monsieur Yves MOREAU, délégué de la communauté de communes de Vallet
Monsieur Serge COLIN, délégué du collège électoral de Cœur d'Estuaire
Monsieur Paul PORCHER, délégué de la communauté de communes Cœur Pays de Retz
Monsieur Bernard LEBEAU, délégué du collège électoral du Pays de Redon
Monsieur Gérard ESNAULT, délégué du collège électoral de la Vallée de Clisson
Monsieur André BARREAU, délégué de la communauté de communes de Sud Estuaire

Suppléants présents :

Excusés:

Monsieur Francis MARTIN, délégué du collège électoral du Castelbriantais
Monsieur François FAVRY, délégué de la communauté de communes de la région de Nozay
Monsieur Bernard MACE, délégué du collège électoral de la presqu'île de Guérande Atlantique,
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grandlieu
Monsieur Yannis BEILLEVERT, délégué du collège électoral de la région de Machecoul
Monsieur Joseph AUDOUIN, délégué du collège électoral Loire Divatte
Monsieur Jean-Michel BRARD, délégué du collège électoral Pornic
Monsieur Maurice PERRION, délégué de la communauté de communes du Pays d'Ancenis

Secrétaire de séance : M. Serge COLIN

Délibération affichée : le 9 décembre 2011

2011-28 APPROBATION D'UN TAUX DE MAITRISE D'OUVRAGE ET DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES DOSSIERS ELECTRIQUES ET D'ECLAIRAGE PUBLIC

Le SYDELA réalise des travaux de distribution publique d'énergie et d'éclairage public. A ce titre, il convient de déterminer un taux qui s'appliquera au coût des chantiers réalisés par le syndicat départemental, en particulier pour le calcul de la redevance R2 et de la PCT (Part Couverte par le Tarif) que verse le concessionnaire ERDF.

Après échanges entre le SYDELA et les services du concessionnaire, un accord sur un taux de 4.6% a été trouvé.

Le comité décide :

- De retenir un taux de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre de 4.6% pour tous les dossiers électriques et d'éclairage public.
- De décider que ce taux s'appliquera à compter du 1^{er} janvier 2011 pour le calcul de la redevance R2 et de la PCT.
- D'approuver la convention à passer avec ERDF et autoriser M. le Président à la signer.

Pour extrait certifié conforme
Le Président,
Bernard CLOUET

